

Compte-Rendu CM du 08-08-2024

Le jeudi 08 août 2024 à , l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 juillet 2024, s'est réunie sous la présidence de Jean-Christophe CID.

Secrétaire de la séance : Sylvie BARRIERE

Présents : Jean-Christophe CID, Anne-Marie PECHEUR, NICOLE CAYRE, Alain LESCALE, Pierre TEULIERE, Colette PROENCA, Jean-Claude GADALOU, Mireille BENNET, Jean-Luc BOUAT, Sylvie BARRIERE

Représentés :

Absents et excusés : Frédéric PITARQUE

Ordre du jour :

- Renouvellement CDD pour animation périscolaire et entretien des bâtiments communaux du 01-09-2024 au 31-08-2025
- Paiement forfait Camping-car du 15-07 au 28-07-2024
- Fonds de concours Intercommunal à des fins de financement pour le projet "Création d'une bibliothèque communale"
- Questions diverses

Délibérations du conseil :

Renouvellement CDD pour animation périscolaire et entretien des bâtiments communaux du 01-09 au 31-08-2024 (N° DE 2024_030)

Renouvellement CDD pour animation périscolaire-entretien bât communaux du 01-09-2024 au 31-08-2025

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

En effet, il est nécessaire de renouveler le CDD de Madame Virginie EECKOUTE dans les conditions suivantes :

- Animation périscolaire
- Entretien des réfectoires
- Entretien des bâtiments communaux de la Commune de Carennac

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à :

- Voix pour : 10
- Voix Contre : 0
- Abstention : 0

Décide :

Article 1 : De renouveler le contrat à Durée Déterminée du 01/09/24 au 31/08/25 de Madame Virginie EECKOUTE pour un temps non complet de 10h40 annualisées.

Article 2 : Que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaireC1 relevant du grade des Adjoints techniques

Article 3 : Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} septembre 2024

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront amputées sur les crédits prévus à cet effet au budget

Délibération : adoptée

Fonds de Concours Communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne (N° DE_2024_032)

Vu, les conditions d'octroi de subvention de la part de partenaires financiers de la communauté de communes et des communes (État, région, Leader) imposant le nécessaire octroi d'un fonds de concours intercommunal à des fins de financement d'un projet d'investissement communal pour bénéficier de leur soutien,

Vu, la délibération du Conseil Municipal DE_2024_025 en date du 14 Mai 2024 sollicitant auprès de la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne un fonds de concours pour le projet suivant « Création d'une bibliothèque ».

Vu, la délibération de la communauté de communes Causse et Vallée de la Dordogne CC-2024-094 en date du 08 Juillet 2024 accordant un fonds de concours à hauteur de 8 479.87 € à la commune pour ce projet.

Considérant, que l'article L.5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales permet l'octroi de fonds de concours et dispose que :

1. Le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,
2. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours,
3. Le fonds de concours doit avoir donné lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité ,

- D'Accepter le fonds de concours à hauteur de 8 479.87 €
- De Rappeler le plan de financement comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
	TH		
Sanitaires et lavabo	1 869,00 €	FAST	13 876 €
4 Fenêtres	11 383,08 €	Fds Concours Cauvaldor	8 479.86 €
Cloisons et portes	3 495,00 €	Fds Propres	8 479.87 €
Mobiliers	5 226,10 €		
Sol + portes	4 245,55 €		
Matériel Informatique	800,00 €		
Electricité	2 317,00 €		
Peinture mur	1 000,00 €		
Matériels divers	500,00 €		
TOTAL	30 835,73 €		30 835,73 €

- D'Acter que le fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions par la commune Maître d'ouvrage.

- D'Autoriser Mr Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

Délibération : adoptée

Paiement forfait Camping-Car du 15-07 au 28-07-2024 et du 02-09 au 15-09-2024 (N° DE_2024_031)

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des expositions estivales, Madame BOUYER expose au Chauffoir des Moines (salle polyvalente du haut) du 15-07 au 28-07-2024. Pour se loger, elle vient en camping-car, aussi, afin de lui éviter de payer journalièrement la somme de 6 €, Monsieur le Maire propose un forfait pour les 15 jours, **soit 50 €**.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer ce forfait à 50 € du 15-07 au 28-07-2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Fait à Carennac le 08 Août 2024

Le Maire

Jean-Christophe CID

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 09 / 08 / 2024

et publié ou notifié

le 09/ 08 / 2024

Délibération : adoptée